Démarche : Demande de restitution de titre d'identité (passeport/CNI/titre de séjour) Organisme : Secrétariat commun du greffe correctionnel Identité du demandeur **Email** Civilité Nom Prénom **Formulaire** Le justiciable peut solliciter la restitution d'un titre d'identité saisi par la justice lorsque son affaire est terminée ou lorsqu'il n'est plus sous mesure de sûreté Qui peut demander la restitution de son titre d'identité? Vous venez d'être jugé par le tribunal correctionnel Le juge des libertés et de la détention a ordonné la restitution de votre titre d'identité en attente de votre jugement par le tribunal correctionnel Identité du demandeur Nom de naissance Nom d'usage Prénom(s) Date de naissance Lieu de naissance

Département de naissance

Demande de restitution de titre d'identité (passeport/CNI/titre de séjour) Pays de naissance	
Identification de procédure	
Date de la décision Indiquer la date de la décision du jugement définitif ou de la décision mettant fin aux mesures de sûreté ou orde la restitution du titre d'identité (passeport, CNI, titre de séjou)	donnant
Juridiction ayant rendue la décision Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Tribunal correctionnel	
Juge des libertés et de la détention (à compter du 30/09)	